

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Mythes et réalités dans l'étude de la question esclavagiste par les *Bulletins* de la Société d'histoire

René Bélénus

Numéro 135-136, mai-août-septembre-décembre 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040740ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040740ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélénus, R. (2003). Mythes et réalités dans l'étude de la question esclavagiste par les *Bulletins* de la Société d'histoire. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (135-136), 133-145. <https://doi.org/10.7202/1040740ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2003

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Mythes et réalités dans l'étude de la question esclavagiste par les *Bulletins* de la Société d'histoire

René Bélénus
Professeur d'histoire et géographie
Chargé de cours à l'université Antilles-Guyane

L'étude de l'esclavage, question récurrente dans notre Histoire des Antilles, occupe une place non négligeable dans les *Bulletins* de la Société d'Histoire, mais peut-être pas celle que l'on pourrait imaginer.

L'énorme chape de plomb qui a longtemps pesé sur la simple évocation de ces pages sombres du passé durant le siècle qui a suivi l'abolition semble, en effet, avoir laissé quelques séquelles. Dans ce contexte, la priorité étant l'Assimilation des quatre Vieilles Colonies, cette requête s'avérait alors incompatible avec le souvenir de l'esclavage et l'on se devait de cultiver, dans ce domaine, la politique de l'oubli.

En témoigne le faible nombre d'articles qui, dans les premiers *Bulletins*, mentionnent expressément dans leur libellé une référence à l'esclave ou à l'esclavage : une vingtaine environ. Il faut d'ailleurs attendre dix ans, et le *Bulletin* n°22 (1974), pour trouver une allusion directe à l'esclavage dans un titre proposé par Jacques Adélaïde-Merlande, et quel titre ! « Demography and name of slaves of Le Moule », l'article étant lui aussi rédigé en anglais !

Le tabou commence seulement à être levé après la publication conjointe, avec la Société d'histoire de la Martinique, en 1974, de l'ouvrage de Gabriel Debien sur les esclaves aux

Antilles françaises. C'est Christian Schnakenbourg qui, de façon indirecte d'abord, effectue en 1976 une mise au point sur les sources de l'Histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII^e siècle.

Mais il faut encore attendre 1978 pour trouver le premier article spécifique sur l'esclavage en Guadeloupe, sous la plume de Lucien Abénon qui évoque le problème des esclaves de contrebande à la Guadeloupe pendant la première moitié du XVIII^e siècle. À partir de 1985, toutefois, la parution de ce type d'articles devient plus fréquente.

Au total, sur ce registre d'articles exclusivement réservés à l'esclavage, nous avons décelé six articles de fond traitant des aspects généraux, cinq concernant les révoltes et le marronnage, trois autres portant sur la démographie servile, la religion ou l'abolition de l'esclavage.

Ceci dit, une bonne trentaine d'autres articles évoquent, peu ou prou, l'esclavage sous les angles les plus divers, notamment les nombreuses études tirées des inventaires d'habitation, tant à Saint Domingue qu'en Guadeloupe. Le *Bulletin* n° 63, paru en 1985, fait figure de numéro exceptionnel puisqu'il nous offre une mise au point décisive sur la question : Nicole Vanony-Frish y résume les conclusions de sa thèse sur les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime.

En 1992, la Société d'histoire publie l'intégralité de la thèse de Josette Fallope sur « Esclaves et Citoyens » qui a renouvelé les approches du sujet pour le XIX^e siècle. En 1998, enfin, lors du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, les bulletins n° 116-118 nous ont offert deux articles inédits sur le marronnage, rédigés par Vincent di Ruggiero et Jocelyne Jacquot, et dans la foulée, la Société d'histoire a publié un document d'une haute valeur symbolique, le *Cahier du marronnage du Moule*. Dans ce même contexte, Christian Bouchet et Serge Mignot ont proposé des articles à connotation comparative sur l'esclavage antique.

De cet ensemble, nous nous sommes efforcés de dégager deux pistes de réflexion essentiellement :

- d'une part, y a-t-il eu évolution dans la perception du processus esclavagiste, en adéquation avec les avancées de la recherche historique ?
- d'autre part, quoique ce ne soit guère le souci des différents auteurs, peut-on, avec le recul, dresser un profil spécifique de l'esclave guadeloupéen ?

À ces deux interrogations, plutôt que de fournir des réponses catégoriques, nous avons choisi d'explorer des pistes et de laisser ouvert le débat à partir de quelques constats. Il est clair, en effet, que la première mouture d'articles sur le sujet, au tournant des années 1960, n'a pu bénéficier de la floraison de mémoires et de thèses des années postérieures. Dès lors, il fallait défricher, faire œuvre de pionniers avec le risque d'être par la suite contredit.

Nous en voulons pour preuve le début d'une polémique, qui ne porte d'ailleurs pas son nom, à propos de l'interprétation des sources de l'histoire de l'esclavage dans nos petites îles : Gabriel Debien, dont on ne peut que souligner l'énorme contribution, plus familiarisé avec les dossiers de Saint Domingue, provoque bien involontairement des réactions controversées.

Dès le *Bulletin* n° 63, en 1965, il souligne la rareté des sources concernant les esclaves de Guadeloupe, parlant à propos des archives notariales, de « pauvres épaves ». Bien qu'avouant n'en être qu'à son tout premier inventaire de plantation pour cette île avec les papiers de la sucrerie Bologne et refuser toute comparaison avec Saint Domingue ou la Martinique, il adopte une analyse très critique :

« Cet inventaire-récolement, écrit-il, quand il évoque le cas des esclaves vieux et infirmes, c'est du roman... Pour les origines, c'est la nuit... Jamais à Saint Domingue, à la même époque, on ne voit d'ateliers si peu ouverts sur l'extérieur. »

En 1974, il réitère ses critiques sur « la pauvreté des sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe », provoquant une mise au point de Christian Schnakenbourg dans le *Bulletin* n° 30, en 1976. Ce dernier souligne, au contraire, l'exceptionnelle richesse et variété des papiers de plantation conservés aux Archives départementales. On y trouve en abondance des informations sur les ventes d'esclaves, les affranchissements et, surtout, un grand nombre d'inventaires d'habitations, « la source la plus précieuse pour l'histoire de l'esclavage », précise-t-il, avec les listes d'esclaves, leurs noms, âges, origine ethnique, spécialité et valeur d'estimation, sans compter les indications sur les marrons. « Il n'est plus possible de se retrancher derrière une prétendue absence ou insuffisance des sources, conclut-il, pour refuser de procéder à un rééquilibrage par rapport à Saint Domingue ».

Cette interprétation est ensuite reprise intégralement à son compte, en 1985, par Nicole Vanony-Frish, dans le bulletin n° 63.

En matière de défrichement, la palme revient incontestablement, et à répétition, à Jacques Adélaïde-Merlande qui a, le premier, tenté d'analyser les formes du travail servile, la démographie des esclaves, l'esclavage en milieu urbain ou l'œuvre colossale de la Commission d'abolition. Mais il a surtout, dès 1967, dans le *Bulletin* n°8, procédé à une lecture critique de l'œuvre du père Labat et de sa vision de l'esclavage. C'est là, à notre avis, la première vue d'ensemble qui va inspirer, pendant une bonne décennie, de nombreux auteurs. D'où l'intérêt de s'y arrêter pour mieux cerner ensuite les évolutions.

Le père Labat prétend que, dès son arrivée à la Martinique, il s'interroge sur le problème de l'esclavage après avoir aperçu la marque du fouet sur le dos d'un esclave. Voilà en quels termes il évoque la traite négrière :

« La traite s'est développée d'elle-même, par son propre mouvement, sur les côtes africaines ; la demande d'esclaves a stimulé leur recherche et leur acquisition par tous les moyens... Au point d'y entretenir l'insécurité : on ne voit autre chose que des habitants qui se dérobent et se vendent les uns les autres ».

Il évoque ensuite une « économie relativement primitive dans laquelle l'échange coquillage-homme est évidemment très avantageux pour les Européens.

Une fois arrivé aux Antilles, l'esclave est classé dans l'une des deux catégories selon ses fonctions : esclave de jardin ou esclave de case, à moins qu'il ne soit ouvrier d'habitation. Et là, le père Labat développe sa philosophie de la servitude :

« L'esclavage n'est pas seulement une situation matérielle, mais aussi une situation morale. Quelles que soient les définitions du Code Noir, l'esclave n'est pas un meuble : c'est un homme qui arrive avec des habitudes de mœurs, des croyances propres et peut-être propices à une nostalgie dangereuse. D'où les suicides d'esclaves qui croyaient, ce faisant, retourner en Guinée jusqu'au jour où un planteur astucieux ait menacé de se suicider et d'aller ainsi retrouver ses esclaves en Afrique. »

Labat décrit le marronnage comme un réel danger car, d'épisodique, il peut se transformer en permanent. Il évoque aussi le complexe de supériorité qu'affectent certains esclaves à l'égard des Blancs qu'« ils ne croient pas assez habiles pour réaliser certains travaux techniques... et qu'ils considèrent comme dotés de tous les défauts, comme des facteurs de corruption ».

À ce propos, Jacques Adélaïde-Merlande s'interroge : « Faut-il croire que ces esclaves n'ont point encore été influencés par ces préjugés qui font de leur couleur et de leur race un signe de dégradation ? »

Les esclaves sont encore décrits par Labat comme « réfractaires à la christianisation car la plupart sont idolâtres. Mais, soumis à la pression de la christianisation, il n'en reste que des pratiques divinatoires ou magiques. »

Et Jacques Adélaïde-Merlande de préciser que, dès lors, « la christianisation des esclaves apparaît comme un impératif moral et une nécessité pratique, d'autant que c'est elle qui, officiellement, justifie la réduction en esclavage ». Il pose la question : « La christianisation n'est-elle pas aussi le moyen de mieux intégrer les esclaves à l'ordre esclavagiste ? »

Or, pour le Père Labat, « la religion leur inspire des sentiments plus humains qui expliquent la fréquence moindre des révoltes dans les îles françaises par rapport à la Barbade ». Il affirme d'ailleurs que « les maîtres se montrent très soucieux de leurs devoirs religieux à l'égard des esclaves », ce que conteste Jacques Adélaïde-Merlande, estimant que « les esclaves sont amenés ou contraints à la pratique extérieure des seuls sacrements du baptême et, éventuellement, du mariage ».

Enfin, concernant le problème éthique que pourrait causer l'esclavage, Labat rappelle qu'il est « le moyen infallible et l'unique qu'il y eut pour faire des Africains païens des chrétiens ». Commentaire de l'auteur de l'article : en réalité, pour le Père, « l'esclavage est un état de fait qui correspond si bien aux impératifs de la mise en valeur des îles qu'il n'est guère besoin de s'attarder sur les justifications morales ou théologiques. »

Et Jacques Adélaïde-Merlande de conclure :

« C'est ce même réalisme qui conduit Labat à justifier l'atrocité des répressions des révoltes serviles : les maîtres sont peu nombreux et il leur faut compenser la faiblesse de leur nombre par la terreur ».

En définitive, pour Labat,

« les Noirs sont des êtres naïfs et faciles à duper. Il est évident qu'il prend pour de la naïveté ce qui n'est, le plus souvent, qu'incompréhension, qu'inadaptation à un autre type de civilisation. Le préjugé racial n'est pas loin ».

Prenant le contre-pied des affirmations du père Labat, Nicole Vanony-Frish, en 1985, dans le *Bulletin* n°63-64, esquisse une définition de l'esclave :

« Privé de liberté, il n'est plus qu'un outil de travail, le bien meuble de son propriétaire au même titre qu'un ustensile ménager ou une bête de somme. Le colon peut en user comme de tout autre bien meuble de son patrimoine : le vendre, l'offrir, l'échanger, le louer à qui bon lui semble. Si le Code Noir prévoit quelques précautions élémentaires (le nourrir, le soigner, le loger, l'habiller), c'est bien plus dans l'intérêt de l'institution que dans celui de l'homme. C'est que l'esclave est un outil coûteux et rare qu'il faut quelque peu ménager par souci de gestion économique. »

Josette Fallope, en 1988, dans le *Bulletin* n° 67, en donne une définition plus théorique, mais équivalente :

« En tant que système socio-économique, l'esclavage met en jeu deux forces en rapport d'inégalité, le maître et l'esclave, et exprime des situations de domination et de servitude. L'esclave, être humilié et reconnaissant sa dépendance, projette hors de lui un idéal de liberté ».

En 1983, dans un article comparatif sur les sucreries au Brésil et aux Antilles, (bulletin n° 55), Marcel Chatillon voit trois avantages essentiels à cet esclavage : le travail à vie (il évite le renouvellement à la fin d'un engagement qui ne peut être que limité), le travail unisexe (femmes comme hommes peuvent y participer) et, enfin, le fait que les naissances assurent une grande partie du renouvellement du personnel dans les mêmes conditions de servitude.

Sur ce dernier aspect, le point de vue de divers auteurs converge : Si Christian Schnakenbourg, dès 1981, dans le *Bulletin* n° 48, évoque la forte créolisation des esclaves de Marie-Galante (73%) et précise qu'à la fin de l'Ancien Régime, la population de cette île se reproduit par excédent des naissances sur les décès, d'autres inventaires, comme celui de Bisdary effectué par Arlette Gautier en 1984, dans le *Bulletin* n° 60, ou à plus grande échelle, les statistiques de Nicole Vanony-Frish, font état de cette créolisation croissante qui contredit les images que l'on retient habituellement à propos de l'esclavage. À Bisdary, Arlette Gautier décrit une grosse habitation sucrière qui favorise les liaisons personnelles sur place :

« La créolisation, écrit-elle, y diminue les mortalités, permet l'équilibre numérique des sexes et le développement des réseaux familiaux. Beaucoup d'esclaves y sont inclus dans des réseaux de parenté, vivent avec père et mère, puis en couple et ont de nombreux enfants ».

Nicole Vanony-Frish, elle, établit une distinction au cœur même du mouvement de créolisation entre les nègres créoles (44% vers

1787) et les sang-mêlés (14,3%), précisant au passage que ces derniers, au sein desquels les mulâtres sont majoritaires, « sont le fruit du libertinage des blancs avec les négresses. Leur croissance choque, gêne et provoque des plaintes et des remontrances de la part des officiers du royaume et du clergé. »

Elle fait, par ailleurs, état d'une population créole relativement jeune, avec beaucoup d'enfants mais qui ont du mal à alimenter suffisamment les échelons d'âge adulte du fait d'une forte mortalité infantile et enfantine. Le trait marquant, en matière de démographie, reste néanmoins la très forte mortalité des jeunes créoles mis au travail, se traduisant par l'effondrement des effectifs d'hommes entre 15 et 40 ans. Raymond Boutin qui a étudié, mais dans un tout autre contexte, le cas du Moule à la veille de 1848, fait état d'une espérance de vie de 42,5 ans qu'il estime élevée par rapport à l'ensemble, et d'un bilan naturel déficitaire, aggravé par la faible fécondité des dernières années de l'esclavage.

Une attention toute particulière semble avoir été portée aux esclaves bossales, généralement qualifiés d'Africains. Nicole Vanony-Frish évalue leur nombre à 20,8% du total des esclaves à la fin de l'Ancien Régime. Par ordre d'importance, elle dénombre surtout des nègres de Guinée, des Ibos, Congos, Aradas, Sossos, Caplaous, Moccos, Mines, Bambaras et Mandingues. Mais les colons se préoccupent peu de leurs origines, privilégiant seulement le sexe et l'âge du bossale. Peu d'enfants d'ailleurs parmi eux, et davantage d'hommes que de femmes, car plus immédiatement exploitables.

En 1848, dans les registres de nouveaux libres qu'elle étudie en 1983 (*Bulletin* n° 57-58), Josette Fallope ne dénombre plus que 12% d'Africains, soit un total de 6 000 individus, avec une forte concentration dans l'extrême nord-est de la Grande Terre (Saint François, le Moule, Anse Bertrand, Port Louis), dans la zone Pointe-à-Pitre – Abytes, et dans le Nord Basse-Terre (Sainte Rose – Lamentin).

S'il est une spécificité guadeloupéenne régulièrement mise en avant par les auteurs, c'est celle de la pénurie constante de main-d'œuvre servile. Lucien Abénou y fait longuement allusion en 1976 (*Bulletin* n° 38), dans un article sur les esclaves de contrebande à la Guadeloupe dans la première moitié du XVIII^e siècle, utilisant même l'expression de « disette de nègres ». Il la justifie par l'insuffisance des navires de commerce se rendant en Guadeloupe, citant au passage le gouverneur de Moyencourt qui écrit, en 1719 :

« Depuis 25 ans, il n'est venu en Guadeloupe que trois petits vaisseaux de France qui y aient apporté des nègres au nombre de 500. »

Lucien Abénon fait état des conséquences de cet état de fait (des terres en friche, faute de bras), mais surtout des causes : des moyens monétaires insuffisants, l'endettement des colons, l'interdiction du commerce étranger ou, encore, la mainmise des commissionnaires de Saint-Pierre (de la Martinique) sur le commerce de la Guadeloupe.

Pourtant, Christian Schnakenbourg, comme Gabriel Debien, évoquent une situation paradoxale puisqu'ils constatent une augmentation croissante et régulière du nombre d'esclaves, alors que l'accroissement naturel est incapable d'en assurer le renouvellement.

Une autre explication à cette « disette de nègres » est alors proposée par Lucien Abénon :

« L'augmentation des besoins en main-d'œuvre crée l'impression de manque alors que leur nombre ne cesse d'augmenter. La Guadeloupe ne pouvant se contenter de « nègres de rebut », ni « des queues de cargaison » arrivant en droiture d'Afrique, il fallait acheter des nègres à Saint-Pierre ou à l'étranger, à la Barbade, Antigua et surtout Saint-Eustache, véritable entrepôt de contrebandiers. »

C'est donc le commerce étranger qui permet d'introduire frauduleusement des esclaves en Guadeloupe. « Cet apport a permis à la Guadeloupe de prospérer », affirme Lucien Abénon pour lequel « cela a évité à l'île de n'être peuplée que de nègres de rebut. L'arrivée de “ pièces d'Inde ”, provenant de l'étranger, a dû augmenter la valeur de la population noire de l'île ».

Une vision purement et simplement contestée par Christian Schnakenbourg, en 1971 (*Bulletin* n°151), qui prétend, au contraire, que « les esclaves tirés des colonies étrangères étaient le plus souvent des “ nègres de rebut ”, vieux, malades ou chétifs, dont on ne voulait pas là-bas et dont on se débarrassait en les envoyant à la Guadeloupe où ils ne duraient jamais longtemps ».

Selon lui, après 1740, les îles anglaises manquent d'esclaves et l'interlope ne suffit plus à fournir des esclaves. D'où la très forte demande lors de l'occupation anglaise et l'introduction de dizaine de milliers d'esclaves entre 1759 et 1762 (plus de 30 000 selon certains auteurs, chiffre que Christian Schnakenbourg réévalue à la baisse et n'estime qu'à 18 000 environ).

Quoiqu'il en soit,

« la crise de la main-d'œuvre avoue Nicole Vanony-Frish, resta à la Guadeloupe une maladie endémique. D'où des conditions de travail profondément influencées : surcroît de travail, aucune possibilité de ménagement de l'esclave car les tâches sont toujours trop nombreuses pour les bras disponibles. »

Pourtant, elle a décelé pas moins de 80 métiers exercés par des esclaves, regroupés en plusieurs catégories. L'un de ces métiers, celui concernant les domestiques et gens de service, semble avoir des effectifs d'autant plus élevés qu'en Guadeloupe, la plupart des colons résident sur leurs habitations. Dans son article sur les problématiques d'un esclavage urbain (*Bulletin* n°65, 1985), Jacques Adélaïde-Merlande met l'accent sur cette catégorie d'esclaves souvent « loués » ou « autorisés » à utiliser une fraction de leur temps pour des services autres que celui de leurs maîtres. Il révèle ainsi l'existence, avant 1848, d'un travail salarié même parmi les esclaves. Cette pratique, ajoute-t-il, a tendance à se généraliser, moyennant redevance, et suscite la méfiance des autorités qui redoutent ce modèle de liberté dangereux pour les esclaves d'habitation.

Cette méfiance est encore renforcée par la crainte permanente des révoltes ou du marronnage. « Les formes de résistance d'esclaves observables à la Guadeloupe comportent peu de révoltes », affirme Josette Fallope pour laquelle « la résistance active s'exprime davantage dans des pratiques d'incendie, d'empoisonnement, de vol et de marronnage ».

Confirmation en est donnée par Lucien Abénon qui nous décrit, en 1983 (*Bulletin* n°55), la vraie fausse révolte de 1736 qui ne fut, aux yeux du Gouverneur, qu'un prétexte pour justifier la chasse aux nègres marrons. Ce qui conditionne le problème des nègres marrons de la Guadeloupe au début du XVIII^e siècle, selon lui, ce n'est que l'insécurité qu'ils font régner dans les régions qu'on voudrait mettre en valeur. Il est vrai que le marronnage figure parmi l'obsession de nombreux maîtres alors que, selon Nicole Vanony-Frish, « le marronnage ne serait pas considéré comme un drame, ni comme une menace, mais comme une absence temporaire de l'esclave pour se soustraire au travail, à une punition ou à un mauvais traitement ».

Pourtant, Lucien Abénon persiste à penser que le marronnage, s'il n'est pas énorme en effectifs, inquiète suffisamment car, dit-il, « ces nègres marrons représentent le fer de lance de

la résistance des esclaves. Ils sont armés et l'on redoute par dessus tout la collusion qu'ils pourraient avoir avec les autres Noirs de l'île pour déclencher une révolte générale ». Et pour confirmer l'appréhension des colons pour ces marrons, il rapporte que beaucoup d'entre eux sont tués, certains roués vifs après avoir été torturés, et les chefs systématiquement exécutés. En revanche, Lucien Abénon révèle que les marrons ne portent guère d'atteintes corporelles aux colons :

« les marrons se sont montrés dans ce domaine d'une grande timidité et s'ils savaient lutter pour défendre leur liberté, ils évitaient de s'attaquer vraiment aux colons, conscients de ne pas pouvoir se rendre maîtres de l'île ou parce qu'ils redoutaient la rigueur de la justice qu'ils savaient impitoyable. »

Il en conclut qu'on ne peut guère parler de révoltes véritables car elles n'ont aucun dessein politique, juste des besoins les plus immédiats : « les fugitifs ne semblent s'être proposé rien de mieux que d'affirmer leur besoin d'être libres ».

En 1998, Vincent di Ruggiero, dans le *Bulletin* n°116, note une forte croissance du marronnage à la veille de la Révolution, avec un équilibre relatif entre Basse-Terre et Grande Terre, et Josette Fallope, à partir de 1833, après l'abolition décrétée dans les îles anglaises voisines. Néanmoins, Jocelyne Jacquot estime (n°116) que l'historiographie du marronnage aux Antilles françaises est encore à l'état embryonnaire. Plus surprenante est l'interprétation qu'en fait récemment, en l'an 2000, Philippe Peyronnin dans son étude sur les missions des Jésuites aux Antilles-Guyane (*Bulletin* n°126) :

« Le marronnage lésait à la fois le colon et l'Église, car le retour à la vie sauvage, s'il permettait la liberté des corps, conduisait également à la régression du sentiment chrétien et à la perversion des âmes. »

D'où l'attitude de certains missionnaires qui vont, selon Antoine Gisler, jusqu'à décrire la fuite des esclaves comme « un péché passible de l'enfer ».

Marcel Chatillon confirme implicitement ce type d'analyse, dans un article sur l'évangélisation des esclaves d'après les lettres d'un missionnaire jésuite, le R.P. Mongin :

« Le cadre même de l'esclavage, écrit-il, permet la surveillance de ces nouveaux chrétiens qui sont ainsi moins sujets à retomber dans les vices d'avant leur baptême ».

Les Jésuites, il est vrai, en leur qualité de curés des nègres, en ont une connaissance exceptionnelle acquise par l'efficacité de leur action sur le terrain et la tenue de carnets des âmes dans lesquels ils notent les noms, les capacités et les besoins temporels et spirituels de chaque esclave. Philippe Peyronnin cite un historien jésuite selon lequel, aux Antilles, « les Jésuites ne prennent pas de positions révolutionnaires. Ils respectent le Code Noir de 1685 et visent avant tout la moralisation des rapports maîtres-esclaves, une gageure ». C'est à peu de choses près ce qu'affirme le docteur Chatillon : « L'évangélisation des esclaves est le souci majeur des Jésuites aux Antilles », avant de préciser qu'ils « ne songent pas à civiliser l'esclave, mais à le sauver ».

D'où une relative tolérance eu égard à la cohabitation de la religion avec les cultes populaires « car la religion chrétienne est une religion de salut qui a pour but la vie future. Par contre, pour le quotidien, obtenir la grâce ou conjurer des sorts répondent à des préoccupations immédiates. Il n'y a pas opposition mais complémentarité : on peut être un bon catholique et vaudouiste ».

Marcel Chatillon en déduit que l'action des Jésuites, en évangélisant profondément les Noirs, n'est pas perdue car elle a permis de former un noyau d'esclaves bien christianisés dans les Antilles françaises où le zèle missionnaire baisse considérablement. Une analyse corroborée par les constats faits à Bisdary par Arlette Gautier, pour laquelle les Jésuites y ont pesé sur le nombre des mariages. Dès lors, leur éviction des Antilles est lourde de conséquences pour la pratique religieuse, ce que confirme encore Marcel Chatillon :

« On comprend que le mariage ait rapidement disparu dans la société esclavagiste dès que l'action des Jésuites ne s'est plus exercée. Seul le baptême restera régulièrement administré à partir du XVIII^e siècle, la pratique des autres sacrements est presque abandonnée, surtout le mariage des esclaves qui a pratiquement disparu au XIX^e siècle ».

Marcel Chatillon s'interroge, en guise de conclusion, sur la valeur de la conversion des Noirs : « On a beaucoup dit qu'il ne s'agissait que d'un vernis et d'une attitude de soumission adoptée sous la contrainte, mais que les esclaves n'étaient que de mauvais chrétiens ». Puis, en guise de réponse, il rapporte de nouveau les propos du R.P. Mongin qui affirme « être touché par la sensibilité admirable qu'ils ont pour les choses de Dieu » et souligne « l'angoisse de ceux qu'il menace de priver de sépulture religieuse s'ils n'accomplissent pas leurs devoirs religieux ».

La sortie de l'esclavage n'a pas, curieusement, suscité un grand nombre d'articles, alors que l'historiographie a beaucoup évolué sur cette question. Jacques Adélaïde-Merlande s'y est néanmoins intéressé à plus d'un titre : en 1988, dans le *Bulletin* n° 75-78, il évoque le débat entre esclavagistes et anti-esclavagistes, sous la Monarchie de Juillet, sur la nature juridique du travail : pour les uns, point de travail sans esclavage et donc, risque de ruine des colonies ; pour les autres, la liberté n'exclut point le travail manuel. Il en déduit qu'au plan du travail, la liberté peut se combiner avec un état de servitude juridique, ce qui favorise une lente évolution vers le processus abolitionniste.

Jacques Adélaïde-Merlande a parallèlement détaillé, en 1982 (*Bulletin* n° 53) les travaux de la Commission d'abolition présidée par Victor Schoelcher. Son grand mérite est d'y avoir dégagé l'influence et le rôle de chacun des membres de cette commission et d'avoir mieux éclairé la portée historique de leur œuvre qui ne se limitait pas à la préparation d'un décret, mais visait surtout à préparer l'entrée dans la société post-esclavagiste. Quoique convaincus de la nécessité de l'urgence d'une décision, les membres de cette Commission, selon Jacques Adélaïde-Merlande, ne perdent pas de vue les réalités sociologiques du terrain :

« Le principe de la liberté et l'expérience amenèrent la Commission à écarter toute idée d'organisation du travail fondée sur la contrainte. Le colonage partiaire est ainsi considéré comme une forme d'esclavage. »

Adolphe Gatine, membre de la Commission d'abolition et porteur, tardif, du décret du 27 avril 1848 à la Guadeloupe, a eu droit à un traitement particulier puisqu'un article de Jacques Adélaïde-Merlande, mais aussi une publication de ses mémoires sur son séjour dans l'île, ont permis de se familiariser avec son personnage.

Babatoundé Lawson-Body s'est, lui aussi, intéressé aux conséquences de l'abolition de l'esclavage, non pas celle de 1848, mais la première abolition, celle de 1794. Dans le *Bulletin* n° 75-78, en 1988, il s'interroge : comment le rétablissement de l'esclavage a-t-il été possible en 1802 ? Comment la classe laborieuse a-t-elle pu laisser l'armée de Bonaparte rétablir l'esclavage ? Des questions laissées sans réponses toutefois, l'auteur n'étayant son argumentation que de citations d'historiens (Cochin, Lacour, O. Lara), sans apporter d'éclairage

nouveau sur la question. En revanche, sa contribution de 1985 (*Bulletin* n°79-82), analysant le processus du peuplement vivrier des Grands-Fonds, revêt un intérêt non négligeable, eu égard aux causes et aux conséquences structurelles de l'abolition définitive. Babatoundé Lawson-Body y révèle, en effet, que dans les derniers temps de l'ère esclavagiste, la forte concentration d'esclaves dans les Grands-Fonds a nui au développement économique de cette zone en la confinant dans des activités agricoles qui l'ont fait rater l'important virage de l'acquisition des innovations technologiques à l'heure de l'apparition des premières usines centrales, c'est-à-dire précisément dans le contexte de cette abolition de l'esclavage.

En définitive, la contribution de la Société d'histoire à une meilleure connaissance de la question esclavagiste à travers ses *Bulletins* est incontestable, en dépit de ses lacunes. Elle a bénéficié de l'éclairage d'éminents chercheurs qui, par leurs témoignages divers, ont permis de mieux cerner l'histoire de cette période. Bien des clichés ou des conclusions hâtives ont pu ainsi être remis en cause ou carrément démystifiés. Le dépouillement de sources inexploitées, les analyses affinées ou le recours aux statistiques ont permis de dresser un profil plus spécifique de l'esclavage et de l'esclave en Guadeloupe et, à l'intérieur de cette dernière, d'établir des différenciations géographiques entre villes et campagnes, ou liés à la diversité des modes de production sur son territoire.

Certes, beaucoup reste à faire. La traite négrière, divers aspects de la vie quotidienne des esclaves ou encore les abolitions restent, entre autres, des thèmes trop peu explorés. La Société d'histoire pourrait, par exemple, solliciter davantage les contributions universitaires par l'organisation annuelle de séminaires ou de colloques comme celui de 2002 pour commémorer le bicentenaire des événements de 1802.